

Instructions relatives au constat de rentrée du 1^{er} degré

Ecoles privées (interface)

Rentrée scolaire 2024

Constat de rentrée des effectifs des élèves des écoles privées
de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

Objet : Constat de rentrée 2024 des effectifs d'élèves des écoles privées

A chaque rentrée, un recensement des effectifs d'élèves et de leurs caractéristiques dans les écoles du premier degré est effectué. Cette opération, appelée « constat de rentrée 1^{er} degré », permet notamment d'élaborer les prévisions d'effectifs pour les rentrées suivantes.

Vous trouverez ci-dessous :

- Le calendrier des opérations
- Un pas à pas

Pour tout problème d'import dans Onde, vous devez contacter votre DDEC.

CALENDRIER DES OPERATIONS

Nuit du 1 septembre au 2 septembre	BASCULE DE RENTREE AUTOMATIQUE DANS ONDE (changement d'année scolaire) <i>Tous les élèves sont alors radiés dans ONDE et les effectifs de chaque école privée sont nuls en attendant le premier import réussi.</i>
<u>Le 2 ou le 3 septembre</u>	<u>PREMIER IMPORT DANS ONDE</u> <i>Ce premier import permet d'identifier toutes les écoles ayant des problèmes d'import (identification, format de fichier...) et de le résoudre le plus rapidement possible.</i> → Réaliser l'import à partir de son logiciel de gestion d'éditeur privé (ANGE pour toutes écoles dépendant de la DDEC) → Vérifier dans ONDE (tableau de bord) que : - l'intégration s'est bien déroulée - tous les élèves ont été intégrés Pour que les élèves soient comptabilisés, il est nécessaire que : - Les élèves soient « admis définitifs » - Les élèves soient répartis dans les classes et leur regroupement éventuel (Ulis école) - Les INE associés aux admissions soient attribués ou confirmés
A partir du mardi 3 septembre et <u>au plus tard le mercredi 11 septembre</u>	<u>TRAITEMENT DES ANOMALIES (ET RÉ-IMPORT)</u> → Les élèves en anomalie doivent être traités rapidement Exemples - Elève sans INE → Demande auprès de la BNIE + <u>vérifier les retours BNIE</u> - Date d'admission erronée → Modification dans le logiciel de gestion privé - Elève en doublons (admis définitif dans une autre école) → Contact avec l'autre école - ... → Ré-import dans ONDE → Vérification dans ONDE de la prise en compte des modifications  <i>Le portail pour la saisie des résultats des évaluations CP-CE1 sera alimenté par ONDE <u>chaque nuit à partir du 09/09/23 et jusqu'au 20/09/23</u>. Seuls les élèves admis définitifs, répartis dans une classe et ayant un INE seront inclus dans l'application de remontées des évaluations. Le délai entre l'import dans Ond et le portail est de 48H.</i>
<u>Au plus tard le jeudi 12 septembre</u>	<u>DATE LIMITE D'EXACTITUDE DES EFFECTIFS DANS ONDE</u> A cette date, les effectifs dans ONDE doivent correspondre aux effectifs réels.
A partir du jeudi 12 septembre et <u>au plus tard le lundi 16 septembre</u>	Vous devez réaliser dans ONDE : → Le calcul des effectifs → La validation des effectifs

PAS A PAS

ACCES À ONDE : Adresse de connexion avec la clé OTP : <https://sconet.ac-nantes.fr>

Le constat se déroule en 3 étapes :

Etape 1 – Utilisation de l’interface « Constat de rentrée » par les écoles privées

Les écoles privées ont à leur disposition le vade-mecum d’utilisation de l’application Onde.

En effet, ce manuel est accessible dans l’application Onde, à partir du lien « Documentation » de la page d’accueil.

Les écoles privées qui ont adopté le logiciel de gestion d’un éditeur privé (APLON(Cloée), MAGISTER (Magister Elèves), STATIM (Charlemagne), UROGEC (Agate), IDSOFT (Idsoft)) ou du SGEC (ANGE) **effectuent les exports vers Onde UNIQUEMENT à partir de ANGE 1D** en mettant en œuvre l’interface « Constat de rentrée », en lien avec l’application « Outil numérique pour la direction d’école (Onde) », pour procéder au constat des effectifs.

A la veille de la rentrée, **TOUS les élèves du privé sont radiés dans Onde et doivent faire l’objet d’une nouvelle importation à l’issue du changement d’année scolaire, soit dès le 1er septembre 2024.**

La page d’accueil Onde des chefs d’établissement du privé présente un bloc intitulé « L’importation depuis le logiciel de gestion de l’école » permettant :

- une lecture immédiate du résultat de la dernière importation de données réalisées via l’interface « Constat de rentrée » ;
- un accès direct à la liste des élèves et des classes dont les données n’ont pas pu être intégrées dans Onde ;
- la réalisation d’une nouvelle importation de données, sans nul besoin de naviguer dans Onde, après correction dans le logiciel de gestion des erreurs signalées dans le résultat de l’importation précédente.

Ces fonctionnalités restent proposées par ailleurs dans le menu « Ecole > Interfaces » de Onde.

Via l’interface « Constat de rentrée », les élèves sont intégrés dans Onde à l’état « admis définitif ». Les demandes d’attribution d’INE les concernant sont transmises à la Base Nationale des Identifiants Elève (BNIE) à compter du 3 septembre 2024 (dans un objectif de régulation des flux vers la BNIE).

Dans cet intervalle, les demandes de radiation faisant suite aux admissions réalisées après la rentrée scolaire sont également temporisées et transmises à la BNIE à partir du **3 septembre 2024**, dans un souci de cohérence (les demandes de radiation doivent être postérieures aux admissions).

En cas de litige, la DSDEN contactera les chefs d’établissements du privé pour identifier et traiter les problèmes rencontrés.

Il faut compter un délai de 24 heures (voire 48 heures) entre l’envoi à la BNIE de la demande d’INE faisant suite à l’admission définitive et le retour de l’INE dans Onde, quand il n’y a ni litige, ni erreur à corriger. **En cas de retard, il est nécessaire de contacter le gestionnaire de la BNIE de la DSDEN : bde72@ac-nantes.fr**

ATTENTION !

L’intégration des données dans Onde est programmée automatiquement dans la nuit suivant la demande de leur importation. La réussite d’une importation est donc visible le lendemain.

Etape 2 – Le calcul des effectifs

Dès le 12 septembre 2024 (date d’observation dans Onde), vous pouvez procéder au calcul des effectifs.

→ Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d’école »

- 1^{ère} méthode

Sur la page d’accueil de l’application, en vision « Mon tableau de bord », les directeurs d’école disposent d’un « pas à pas » dans le bloc « Les constats des effectifs », fil d’ariane pour le calcul et la validation des effectifs.

Les constats des effectifs

Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
02/09/24	DASEN	12/09/24	16/09/24			

Le bloc « Les constats des effectifs » affiche les échéances de la campagne, dès sa création (02/09/2024) par la DSDEN, dans les colonnes « Observation » (12/09/2024) et « Limite de validation » (16/09/2024).

A échéance de la date d’observation, le bouton « Calculer » apparaît dans la colonne « Validation » pour rappeler au directeur d’école qu’il peut désormais lancer le calcul des effectifs constatés.

Les constats des effectifs

Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
02/09/24	DASEN	12/09/24	16/09/24	Calculer		

Un clic sur le bouton « Calculer » permet un accès direct à l’écran du calcul des effectifs constatés, pré-rempli avec les éléments de la campagne.

Calcul des effectifs constatés

Nouveau calcul

Année scolaire

2024-2025

Demande de l'EN ou du DASEN

☒ Oui ☐ Non

Demande faite aux directeurs

Demande du DASEN du 02/09/24- date d'observation : 12/09/24 - date limite de validation : 16/09/24

Critères de ventilation

☒ Par classe ☒ Par regroupement

Calculer Annuler

Calculer

Sur cet écran, le directeur d’école n’a plus qu’à lancer le calcul.

- 2^{de} méthode

Le calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- o Menu

- Calcul des effectifs

■ Cliquer sur le bouton « Nouveau calcul des effectifs constatés »

Ici, le directeur d'école doit saisir les éléments de la campagne avant de lancer le calcul.

- Quelle que soit la méthode utilisée pour lancer le calcul des effectifs, l'état des effectifs généré par l'application doit être enregistré pour être conservé.

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-Ms Mme Peint	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-Ms Mme Peint	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS-CP Mme Mont	12
		TOTAL DU NIVEAU	12
CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS-CP Mme Mont	14
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	7
		TOTAL DU NIVEAU	7
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	13
		TOTAL DU NIVEAU	13
TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATES			86

Ces deux opérations ont permis de mémoriser les calculs des effectifs constatés dans la base de données. Elles peuvent être répétées à souhait, dans le délai de la date limite de validation des effectifs, jusqu'à ce que l'état reflète les effectifs réels de l'école.

Le directeur d'école doit ensuite procéder à la validation de l'état d'effectifs.

Etape 3 – Validation du calcul des effectifs par les directeurs d'école

→ Cheminement dans Onde – entrée « Directeur d'école »

• 1^{ère} méthode

Dès enregistrement du premier état des effectifs relatif à la campagne, les informations portées par le bloc « Les constats des effectifs » de la page d'accueil sont mises à jour :

- accès direct vers l'état des effectifs le plus récent, via le lien posé sur la date de la (colonne) « Demande » ;
- remplacement du bouton « Calculer » par le bouton « Valider » dans la colonne « Validation » pour inviter le directeur d'école à valider l'état des effectifs le plus récent ;
- affichage des « Effectif comptabilisé » et « Effectif non comptabilisé » (pour défaut d'INE) ; possibilité d'accéder, via un clic sur le chiffre, à la liste détaillée des élèves dénombrés par l'indicateur.

Les constats des effectifs

Demande	Origine	Observation	Limite de validation	Validation	Effectif comptabilisé	Effectif non comptabilisé
02/09/24	DASEN	12/09/24	16/09/24	Valider	85	0

NB : si le directeur d'école a effectué plusieurs calculs d'effectifs, les autres états enregistrés restent accessibles, via le menu  Calcul des effectifs.

• 2nde méthode

La validation du calcul des effectifs reste en effet accessible à partir des menus de l'application :

- o Menu  - Calcul des effectifs

Sur l'écran « Liste des Etats d'effectifs », le directeur visualise dans la rubrique « Etats d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN » l'état du XX/XX/XXXX à la date d'observation du 12/09/2024, triés du plus récent au plus ancien. Leur statut est « non validé ».

 Liste des états d'effectifs

Nouveau calcul des effectifs constatés

Nouveau comptage d'événements

États d'effectifs constatés demandés par l'IEN ou le DASEN	Date d'observation	Statut	
État du 20/09/2016	20/09/2016	Non validé	Valider
État du 22/09/2016	22/09/2016	Archivé le 22/09/2016 Date limite de validation pour le DASEN le 26/09/2016	
État du 18/09/2015	18/09/2015	Archivé le 18/09/2015 Date limite de validation pour le DASEN le 23/09/2015	
	18/09/2014	Archivé le 20/09/2014 Date limite de validation pour le DASEN le 25/09/2014	

Le directeur peut consulter l'état des effectifs qu'il a enregistré.

Avant la date limite de validation, le directeur valide un des états des effectifs qu'il a enregistrés.

Le directeur peut supprimer un des états enregistrés s'il le souhaite.

- Quelle que soit la méthode retenue, la validation est à confirmer pour être prise en compte.

 Validation d'un état d'effectifs constatés

État du

Année scolaire
Date d'observation
Date limite de validation
Demande de DREN ou du DASEN

Critères de ventilation

Elèves répartis par niveau, classe (élèves répartis, admis définitivement et ayant un INE attribué ou vérifié)

Cycle	Niveau	Classes	Effectifs totaux
CYCLE I	PETITE SECTION	PS-Ms Mme Point	9
		TOTAL DU NIVEAU	9
CYCLE I	MOYENNE SECTION	PS-Ms Mme Point	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE I	GRANDE SECTION	GS-CP Mme Mant	12
		TOTAL DU NIVEAU	12
CYC CYCLE II	COURS PREPARATOIRE	GS-CP Mme Mant	14
		TOTAL DU NIVEAU	14
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 1ERE ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	10
		TOTAL DU NIVEAU	10
CYCLE II	COURS ELEMENTAIRE 2EME ANNEE	CE1-CE2 Mme Croix	11
		TOTAL DU NIVEAU	11
CYCLE III	COURS MOYEN 1ERE ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	6
		TOTAL DU NIVEAU	6
CYCLE III	COURS MOYEN 2EME ANNEE	CM1-CM2 Mme VOISIN	13
		TOTAL DU NIVEAU	13
		TOTAL DES EFFECTIFS CONSTATES	85

Pour information
Nombre d'élèves admis définitivement, non comptabilisés dans les effectifs pour défaut de répartition et/ou d'INE

Elèves répartis par regroupement
Aucun effectif pour les regroupements

Êtes-vous sûr de vouloir valider cet état ?

Le directeur doit confirmer la validation de l'état des effectifs.

La colonne « Statut » de la « Liste des états d'effectifs constatés » indique si la validation est bien prise en compte ou non (statut = « Validé » suivi de la date de validation).

De même, la colonne « Validation » du bloc « Les constats des effectifs » de la page d'accueil présente la date de validation.

Le directeur d'école a jusqu'au 16/09/2024 minuit (date limite de validation dans Onde) pour valider l'état correspondant à l'effectif de l'école, en cliquant sur le bouton « Valider ».